



PLAN DE FORMATION SYNDICALE ANNEE 2015



TOUTES LES INFORMATIONS

UTILES AUX SYNDICATS

POUR LA FORMATION

DES SYNDIQUÉ-ES...

À LIRE ATTENTIVEMENT....



Cher-es camarades,

Comme chaque année, voici le programme des formations organisées par l'Union Départementale pour 2015.

Quelques mots tout d'abord sur l'année écoulée et un premier bilan : 128 camarades ont participé à 1 ou plusieurs stages, et 49 journées de formation ont été assurées.

Cela représente un investissement important, j'en remercie les camarades formateurs qui s'impliquent avec beaucoup d'énergie pour aider les syndicats à acquérir les compétences et les savoir-faire indispensables dans cette période difficile pour le monde du travail.

Face à l'offensive du patronat et à des mesures gouvernementales complices, les militants ont besoin d'outils pour être efficaces, rassembleurs, force de proposition. La formation syndicale a l'ambition de les y aider.

C'est dans cet objectif que nous vous présentons le plan de formation 2015, pour lequel nous avons retenu deux nouveaux axes :

- *le Niveau II dont le contenu de formation a été entièrement ré-écrit par le Pôle Formation Confédéral,
- *et les stages Vie Syndicale, dans le cadre des résolutions des 49ème et 50ème congrès sur ces questions.

Y sont présents comme d'habitude les stages CHSCT et ECO CE, ainsi que les journées d'étude sur les grands enjeux d'actualité.

Bien évidemment, pour les stages de premier niveau, vous avez à votre disposition les plans de formation des Unions Locales.

Le collectif Formation Syndicale de l'UD34 se joint à moi pour vous souhaiter bonne réussite dans vos projets revendicatifs.

Fraternellement,

Patricia BARBAZANGE
Secrétaire UD 34 Formation Syndicale

INFOS : La loi a changé :

Le congé de formation syndicale est désormais fractionnable à la demi-journée toujours avec un délai de prévenance d'un mois. (art L3142)

**NOUVEAU MODELE DE DEMANDE
D'AUTORISATION D'ABSENCE -
FINANCEMENT**

Union Départementale des syndicats CGT de l'Hérault - Maison des syndicats - 474 allée Henry II de Montmorency - 34000 Montpellier - Tél. : 04 67 15 91 67 - Fax : 04 67 15 63 92

mail : ud34@cgt.fr Blog : <http://lacgt34.over-Blog.org> - <http://www.formationsyndicale.cgt.fr> - <http://www.cgt.fr>

PLAN DE FORMATION 2015

DATES	STAGES	PUBLIC / PRE-REQUIS	CONTENUS
DU LUNDI 26 AU VENDREDI 30 JANVIER 2015 MONTPELLIER	NIVEAU 2	MILITANTS UD / UL / SYNDICATS Pré requis : Niveau 1 et modules	Formation générale des militants : les enjeux revendicatifs, la démarche CGT
DU LUNDI 9 AU VENDREDI 13 MARS 2015 - BEDARIEUX	NIVEAU 1	Unions Locales Bédarieux-Agde- Pézenas-Clermont Pré requis : stage d'accueil	Connaissance de la CGT. Elaboration des revendications. Histoire du syndicalisme. La société c'est quoi?
MARDI 17 MARS 2015 MONTPELLIER	JOURNEE D'ETUDE EGALITE PROFESSIONNELLE	Militant-es, élu-es, mandate-es	Connaissance de la loi et des enjeux, pratique syndicale
JEUDI 19 ET VENDREDI 20 MARS 2015 MONTPELLIER	RENFORCER LA CGT	Militants engagés dans la construction du plan de syndicalisation UD34 Pré requis : niveau 1 + Projet de syndicalisation du syndicat	Aide à la réalisation des plans de syndicalisation –
DU LUNDI 23 AU VENDREDI 27 MARS 2015 MONTPELLIER	CHSCT (5 jours)	MANDATE-ES CHSCT Pré requis : Niveau 1	Le mandat CHSCT : savoirs et savoirs faire – démarche CGT
DU LUNDI 30 MARS AU VENDREDI 3 AVRIL 2015 MONTPELLIER	ECO-CE	TITULAIRES /SUPPLEANTS RS CE – Pré requis : Niveau 1	Le mandat Comité d'Entreprise : savoirs et savoirs faire – démarche CGT -
MARDI 7 AVRIL 2015 DE 14H à 17 H MONTPELLIER	FORMATION PROFESSIONNELLE ½ Journée d'étude	Militant-es, élu-es, mandate-es Membres de la CE de l'UD	Connaissance de la loi et de ses enjeux
DU MERCREDI 8 AU VENDREDI 10 AVRIL 2015 MONTPELLIER	ANIMER UN SYNDICAT	SECRETAIRES DE SYNDICATS	Mettre en œuvre la démarche de la CGT (résolution du 49ème congrès) Le syndicat, 1er niveau de confédéralisation Le syndicat, lieu d'organisation du travail collectif
DU MARDI 26 AU JEUDI 28 MAI 2015 BEZIERS	SANTE AU TRAVAIL	ELUS DP ET MANDATES CHSCT – Pré-requis : Niveau 1 Conseillé : stage CHSCT	Acquisition de connaissance sur la problématique de la santé au travail. Savoir et savoir -faire : prévention, conditions de travail, démarche CGT Stage complémentaire au module CHSCT de 5 jours
DU LUNDI 22 AU VENDREDI 26 JUIN 2015 BEZIERS	NIVEAU 2	MILITANTS UD / UL / SYNDICATS Pré requis : Niveau 1 et modules	Formation générale des militants : les enjeux revendicatifs, la démarche CGT
DU LUNDI 14 AU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2015 MONTPELLIER	NIVEAU 2	MILITANTS UD / UL / SYNDICATS Pré requis : Niveau 1 et modules	Formation générale des militants : les enjeux revendicatifs, la démarche CGT
DU LUNDI 21 AU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015 MONTPELLIER	ECO-CE	TITULAIRES /SUPPLEANTS RS CE – Pré requis : Niveau 1	Le mandat Comité d'Entreprise : savoirs et savoirs faire – démarche CGT -
DU LUNDI 16 AU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015 BEZIERS	CHSCT (5 jours)	MANDATES CHSCT Pré requis : Niveau 1	Le mandat CHSCT : savoirs et savoirs faire – démarche CGT

Ce calendrier est susceptible de modifications qui seront communiquées sans délais aux directions de syndicats.

Tout candidat qui n'aurait pas les pré-requis nécessaires à la formation demandée sera orienté au préalable sur les stages d'accueil et Niveaux1 dispensés par leur syndicat ou leur Union Locale.

QUELQUES INFORMATIONS ESSENTIELLES

Inscriptions des syndiqués aux stages UD :

Les syndicats doivent faire remonter les inscriptions aux stages très rapidement et les confirmer un mois avant auprès de l'UD (ud34@cgt.fr) au moyen de la fiche d'inscription jointe à chaque courrier d'information sur les stages programmés.

Dispositions pratiques :

La demande d'autorisation d'absence de l'entreprise doit être déposée auprès de l'employeur un mois avant la date de début du stage.

Les stages peuvent avoir lieu à Montpellier ou à Béziers en fonction du nombre d'inscrits dans chaque secteur géographique pour éviter de multiplier les déplacements.

L'indemnisation des repas, déplacements,... des stagiaires sera définie par les règles de financement adoptées par la CE de l'UD.

Pour tout renseignement d'ordre pratique, ne pas hésiter à contacter le secrétariat administratif de l'Union Départementale : 04 67 15 91 67

LES DIFFERENTS DROITS A LA FORMATION

Congé de formation économique, sociale et syndicale :

articles L.3142-7 à 14, et R.3142-2 à 5, L.2145-1 à 3, et R2145-1 et 2 du Code du Travail

Article L. 3142-9 : La durée totale des congés de formation économique et sociale et de formation syndicale pris dans l'année par un salarié ne peut excéder douze jours. Elle ne peut excéder dix-huit jours pour les animateurs des stages et sessions. La durée de chaque congé ne peut être inférieure à une demi-journée.

Article R. 3142-1: Dans les entreprises de dix salariés et plus, l'employeur rémunère les congés de formation économique et sociale et de formation syndicale dans la limite de 0,08 % du montant des salaires payés pendant l'année en cours....Les

dépenses correspondantes des entreprises sont déductibles, dans la limite fixée au premier alinéa, du montant de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

Congé de formation des membres titulaires des Comité d'Entreprise :

Article L. 2325-44 : Les membres titulaires du comité d'entreprise élus pour la première fois, bénéficient, dans les conditions et limites prévues à l'Article L. 3142-13, d'un stage de formation économique d'une durée maximale de cinq jours dispensé soit par un organisme figurant sur une liste arrêtée par l'autorité administrative dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, soit par un des organismes mentionnés à l'Article L. 3142-7. Cette formation est renouvelée lorsqu'ils ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non.

Le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et est rémunéré comme tel. Il n'est pas déduit des heures de délégation. Il est imputé sur la durée du congé de formation économique, sociale et syndicale prévu aux articles L. 3142-7 et suivants.

Le financement de la formation économique est pris en charge par le comité d'entreprise.

Congé de formation des membres des CHSCT

Article L. 4614-14 : Les représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions. Cette formation est renouvelée lorsqu'ils ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non.

Article R. 4614-34 : Les dépenses afférentes à la rémunération des organismes de formation sont prises en charge par l'employeur, à concurrence d'un montant qui ne peut dépasser, par jour et par stagiaire, l'équivalent de trente-six fois le montant horaire du salaire minimum de croissance

Article R. 614-24 : Dans les établissements de moins de trois cents salariés, la durée de la formation des représentants au comité d'hygiène et de sécurité au travail est de trois jours

Congé de formation des Conseillers Prud'hommes :

Article L. 1442-1 : L'Etat organise, dans des conditions déterminées par décret, la formation des conseillers prud'hommes et en assure le financement

MODELES DE LETTRES



Modèles de demande de congé de formation économique, sociale et syndicale à adresser à votre employeur, 30 jours à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le congé de formation économique, sociale et syndicale est accordé sur demande des salariés. Il est de droit, sauf si l'employeur estime, après avis du comité d'entreprise, que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise. Tout refus doit être motivé et notifié à l'intéressé dans les huit jours. En cas de litiges, le salarié peut saisir le conseil des prud'hommes statuant en référé.

Formation Syndicale :

Nom, Prénom

Adresse à Monsieur le Directeur,

Société (nom) Adresse

A

..., le20..

Objet : Demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 3142-7 ; L. 3142-8 ; L. 3142-9 ; L. 3142-10 ; R. 3142-1 du Code du Travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du (préciser les dates de début et de fin de stage), en vue de participer à un stage de formation économique, sociale et syndicale, organisé par « La formation syndicale CGT » organisme agréé.

Je vous rappelle que la procédure de remboursement du salaire pendant ce congé est en cours d'adoption à l'occasion de la mise en place du fonds paritaire devant être effective avant la fin du 1er semestre 2015.

Mon salaire sera donc maintenue jusqu'à la fin de sa subrogation.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

Formation des membres titulaires du Comité d'Entreprise :

Nom, prénom

Adresse à Monsieur le Directeur

Société (nom) Adresse

A.....,

le.....20..

Objet : Demande de congé de formation économique

Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 2325-44 et R2325-8 du Code du Travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du (préciser les dates de début et de fin de stage), en vue de participer à un stage de formation économique, organisé par « La formation syndicale CGT », organisme agréé.

Le montant des frais pédagogiques à la charge du Comité d'Entreprise s'élève à 345,96 euros* par jour, auquel s'ajoutent les frais de d'hébergement et de déplacement.

Je vous rappelle que le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et rémunéré comme tel.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

* montant du SMIC en vigueur à la date du stage

Formation des membres des CHSCT

Monsieur le directeur

Société (nom) (Adresse)

A....., le.....

Objet : demande de congé de formation CHSCT

Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 4614-14 ; L4614-15 ; L4523-10 et L4523-16 du Code du travail, je sollicite de votre part l'autorisation de partir en stage de formation nécessaire à l'exercice de ma mission en tant que représentant du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Ce stage organisé par "La formation syndicale CGT" organisme agréé, aura lieu

du __/__/201_ au __/__/201_ à _____ pendant _ jours.

(Préciser les dates de début et de fin de stage, le lieu de la formation et le nombre de jours de formation).

Cette demande d'absence vaut devis auprès de votre service comptable, vous recevrez une facture à l'issue du stage comme suit

-FRAIS PEDAGOGIQUES : 345,96 € x _ jours = _____, ___ €

-FRAIS DE SEJOUR : en externat : 15,25 €, soit le coût d'un déjeuner

-FRAIS DE TRANSPORT sur la base du tarif seconde classe SNCF, soit : 0.15 € x ___ kms = _____, ___ €. PRIX TOTAL : __, __ €

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

*montant selon le SMIC en vigueur à la date du stage (arrêté ministériel)

Pour les stages ECO-CE et CHSCT, nous vous conseillons de prendre contact avec le secrétariat de l'Union Départementale avant de faire votre demande afin de bien suivre les procédures légales.



SAVOIR être & agir **cggt**
c'est se former